

Macron assassin : pas de chloroquine, mais du Rivotril pour achever nos vieux ?

écrit par Gerard | 4 avril 2020



.
Bonnes gens, dormez en paix, le gouvernement pense à tout (ou presque) ?

Décidément, les gouvernants de la France ont de la suite dans les idées !

Sans remonter très loin dans l'histoire, nous devons nous souvenir qu'un député dont j'ai oublié le nom, à moins que ce ne soit un ministre, avait visité les tranchées, lors de la Grande Guerre, dont je me demande encore ce qu'elle avait de grand. Cet excellent bipède avait dit : *«Ces gens-là s'empâtent, une bonne attaque leur fera du bien !»*

La guerre des communiqués faisait autant de morts que l'artillerie, ce qui n'est pas peu dire !

.
Que dire du «Clem» qui, après avoir repoussé l'offre de paix avec l'Autriche, prolongeant les tueries de deux ans, c'est-

à-dire doublant les souffrances des «poilus», fera fusiller, *pour l'exemple*, de malheureux jeunes Français qui n'en pouvaient plus de toute cette boucherie inutile.

Finalement, je ne suis pas opposé à ce qu'on compare Choupinet au Clem.

De Gaulle, sympa, mais, entre les «barbouzes» et la rue d'Isly, c'est pas mal. Qui se souvient du Colonel Jean-Marie Bastien-Thiry ?

.

Choupinet, ah, choupinet, lui, c'est un bon.

Après avoir *éborgné pour l'exemple*, de paisibles manifestants des Gilets Jaunes, il leur foutra une paix royale lorsqu'ils auront été phagocytés par les gauchos-écolos-bobos.

Apparemment, le LBD40 n'était pas suffisamment productif et, il est vrai, que c'est bruyant et puant, comme les lacrymos.

.

Alors, après avoir interdit les masques, en tant qu'arme par destination, voilà-t-y pas qu'il invente le coco virus.

Car un tel degré de négligences, dépasse la seule négligence.

Ah, mais, c'est bien sûr, c'est pour que les G.J. ne s'emparent pas des masques qu'il a laissé finir de se vider nos stocks, il faut comprendre, c'est logique.

.

Il semblerait que le corano ne fasse pas suffisamment de dégâts. Alors, Choupinet sort l'artillerie lourde. Quand je disais qu'il fallait se préparer pour une guerre NBC, Nucléaire, Bactériologique, Chimique.

La guerre, bactério, nous l'avons avec le virus.

La guerre chimique, il semblerait qu'elle fasse rage sur plusieurs fronts. D'abord, le dénigrement systématique de Didier Raoult (ce qui semble lui assurer une belle promotion !) sera suivi d'une curieuse directive concernant l'utilisation du RIVOTRIL (1). C'est, dicit un médecin, du Clonazépam. Vous pouvez chercher ce terme dans le Vidal et, si vous lisez bien, vous comprenez que c'est une sorte de pétard, qui ne dit pas son nom, et qu'on plane à 30 000 pieds (en prenant son pied ? J'en doute) et qu'on oublie de respirer.

Ce médicament serait destiné à des personnes hospitalisées ou en Ehpad, atteintes, ou susceptibles d'être atteintes du SARS-Cov-2, ainsi que pour la prise en charge palliative de la détresse respiratoire !

.

Non, non, Doc, je vais très bien, je ne suis pas susceptible du tout, mieux vaut mourir de maladie que de soins, n'est-ce pas ?

Elle est pas belle la vie, en macronie ?

Euh, non, je veux dire, elle est pas laide la mort, en macronie ?

Rassurez-vous, camarades, aujourd'hui, ça va beaucoup mieux que ... demain !

A quand le volet Nucléaire. Le nucléaire ne se résume pas à la bombe. Confidentiel Défense, je n'en dirais pas plus.

DELEND A CARHAGO

MACRON ASSASSIN

MACRON ... ET LES AUTRES

Note 1 la polémique fait rage. Veulent-ils assassiner les nôtres ? Dans tous les cas, en refusant de les soigner avec de la chloroquine dès les premiers symptômes avec l'antibiotique prescrit par Didier Raoult, il ne reste plus qu'à attendre la détresse respiratoire à soigner avec le Rivotril, pour le meilleur ou pour le pire...

Le Journal Officiel a publié, le 28 mars, un [décret](#) autorisant la prescription du Rivotril® sous forme injectable en ambulatoire et hors AMM (autorisation de mise sur le marché) et ce, jusqu'au 15 avril 2020 dans le cadre de l'épidémie du Covid-19.

Ce décret prévoit sa dispensation par les pharmacies d'officine en vue de la prise en charge des patients atteints ou susceptibles d'être atteints par le virus SARS-CoV-2, dont l'état clinique le justifie, sur présentation d'une ordonnance médicale portant la mention « *Prescription Hors AMM dans le cadre du Covid-19* ».

Cette dérogation vise clairement à offrir un produit aux médecins confrontés aux fins de vie de patients en détresse respiratoire aiguë. Ce médicament est en effet susceptible d'être utilisé comme un sédatif, selon les recommandations de la SFAP (Société française d'accompagnement et de soins palliatifs) qui a édité et révisé [des fiches d'information](#) à destination des praticiens dans le contexte de la pandémie.

Ce médicament appartient à la famille des benzodiazépines, comme le midazolam, le Valium® (diazépam), le Narcozep® et le Rohypnol® (flunitrazepam) ou encore le Tranxène® (clorazepate). Comme toutes ces molécules, le Rivotril® (clonazepam) a, selon la dose administrée, une action sédatrice (calmante), hypnotique (sommeil, coma) et anticonvulsivante (contre l'épilepsie : son indication d'AMM).

Comme toutes ces substances, le Rivotril® a une action proportionnelle à la dose administrée et notamment un effet dépresseur de la respiration.

Sa demi-vie (temps nécessaire pour que, après son administration, sa concentration diminue de moitié) longue est à la fois un avantage (évite les perfusions prolongées) mais aussi un inconvénient car selon la susceptibilité de chacun, la posologie ne peut pas être adaptée à la situation et au but recherché. Son action peut être potentialisée par l'adjonction de morphiniques par exemple.

Le fait de modifier les indications AMM précises de ces médicaments révèle la pénurie actuelle des produits affectés à la sédation (midazolam, diazepam) dont les propriétés sont bien connues des professionnels. Cela souligne la nécessité d'utiliser le Rivotril® dans une intention sédative, palliative et non euthanasique.

Le Rivotril® est en effet une benzodiazépine, principalement utilisée comme antiépileptique. Selon les doses utilisées, cette molécule est anticonvulsivante, hypnotique et sédative. Elle peut s'administrer en injection sous-cutanée deux fois par jour. Sa demi-vie étant nettement plus longue (30 à 40 heures) que celle du midazolam (demi-vie d'environ deux heures), le Rivotril® est plus simple d'utilisation pour le soignant. Il peut en effet être administré sans perfusion avec une simple injection régulièrement renouvelée. Cependant, de ce fait, les doses sont moins adaptables que pour le midazolam.

L'autorisation exceptionnelle de prescription du Rivotril® sous forme injectable en ambulatoire et hors AMM entre dans la même logique que l'annonce du ministère de la santé en février dernier de [modifier l'AMM du midazolam pour intégrer la sédation](#).

Le Rivotril® est donc une molécule efficace et apparemment

simple d'usage, clairement présentée comme contre-indiquée en cas « d'insuffisance respiratoire grave ». Les dérives euthanasiques assorties à l'extension de son usage sont d'autant plus fortes que les soignants qui l'utilisent seraient mal formés, peu expérimentés ou isolés. La dimension collégiale de la décision d'une telle prise en charge palliative en libéral ou en EHPAD peut en effet aussi être questionnée.

Avertie par plusieurs soignants, [Alliance VITA avait relayé](#), jeudi 26 mars, une alerte sur les dangers de protocoles « exceptionnels et transitoires » et d'une trop rapide prise en charge palliative de la détresse respiratoire, sans prise en charge curative suffisante.

Le décret du 28 mars précise : « *Lorsqu'il prescrit la spécialité pharmaceutique mentionnée (...) en dehors du cadre de leur autorisation de mise sur le marché, le médecin se conforme aux protocoles exceptionnels et transitoires relatifs, d'une part, à la prise en charge de la dyspnée et, d'autre part, à la prise en charge palliative de la détresse respiratoire, établis par la société française d'accompagnement et de soins palliatifs et mis en ligne sur son site. »*

Alliance VITA rappelle que les soins palliatifs, nécessaires et précieux, exigent en principe une formation appropriée. Ils ne sauraient avoir comme objectif de pallier le défaut ou l'abandon des traitements curatifs, qui seraient nécessaires, en "mettant en fin de vie" un patient qui devrait bénéficier de ces soins curatifs. L'association met donc en garde contre le possible détournement – conscient ou inconscient – d'un médicament qui peut, s'il est mal utilisé, devenir l'agent d'une euthanasie qui ne dit pas son nom. Alliance VITA insiste également sur l'importance de ne pas fonder sur le seul âge d'un patient les décisions thérapeutiques qui le concernent.

Pour limiter ce risque de grave dérive, Alliance VITA suggère que, plutôt que de laisser les praticiens « se conformer » seuls à des protocoles préétablis, soit mis en place un pôle national d'astreinte de gériatres et praticiens expérimentés de soins palliatifs, disponibles 24h/24. La prescription en urgence de Rivotril® pour un patient atteint de Covid-19 en application du nouveau décret serait soumise à leur avis.

Face aux situations complexes auxquelles les soignants sont confrontés, le service d'aide et d'écoute *SOS fin de vie* d'Alliance VITA a mis en place, sur son site; un [espace qui leur est dédié](#). Il a pour objectif d'aider ceux qui le souhaitent à prendre du recul en dialoguant avec d'autres soignants et a été élaboré, entre autres, avec la collaboration du réseau de soignants VITA.

<https://www.alliancevita.org/2020/04/coronavirus-rivotril-et-ethique-biomedicale/>

.

L'autorisation récente du Rivotril en France face au corona : Aidez les personnes âgées ou les tuer ?

Un nouveau décret a été publié sur le site du ministère français permettant d'utiliser le Rivotril [ce 29 mars 2020](#) suite à l'épidémie de coronavirus.

« La spécialité Rivotril sous forme injectable en ampoules (clonazépam 1 mg/ml) peut faire l'objet d'une dispensation par les pharmacies d'officine jusqu'au 15 avril 2020 en vue de la prise en charge des patients atteints ou susceptibles d'être atteints par le virus SARS-CoV-2 dont l'état clinique le justifie. Le décret du 28 mars 2020 paru au Journal officiel du 29 mars indique que cette dispensation ne peut se faire que sur présentation d'une ordonnance médicale

portant la mention « Prescription hors AMM dans le cadre du covid-19 ». Lorsqu'il prescrit cette spécialité en dehors du cadre de son AMM -le traitement d'urgence de l'état... »

En résumé, les personnes âgées seront autorisées à se faire prescrire et délivrer ce médicament hors AMM, pour prendre en charge la dyspnée ou la détresse respiratoire chez les patients COVID-19 ou suspects, dont l'état clinique le justifie. Jusqu'au 15 avril 2020, les médecins peuvent prescrire ce médicament chez des patients atteints ou susceptibles d'être atteints par le SARS-CoV-2, pour la prise en charge de la dyspnée et la prise en charge palliative de la détresse respiratoire.

Qu'est ce le Rivotril ?

Ce médicament qui est du Clonazépam est un anticonvulsivant non barbiturique qui appartient à la famille des benzodiazépines. Il est utilisé dans le traitement de certaines formes d'épilepsie en association avec un autre antiépileptique. Il est parfois utilisé seul de façon temporaire.

Qu'est ce le Rivotril ?

Ce médicament qui est du Clonazépam est un anticonvulsivant non barbiturique qui appartient à la famille des benzodiazépines. Il est utilisé dans le traitement de certaines formes d'épilepsie en association avec un autre antiépileptique. Il est parfois utilisé seul de façon temporaire.

[Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :](#)

- 1 – insuffisance respiratoire grave (Covid 19)
- 2 – syndrome d'apnée du sommeil
- 3 – insuffisance hépatique grave, myasthénie.

Le [CNP de gériatrie a plaidé en cette période de Covid 19 la mise à disposition de molécules habituellement réservées à l'usage hospitalier](#), comme le midazolam ou le Perfalgan, ou en rupture d'approvisionnement chez nombre de répartiteurs (Scoburen, Rivotril, Primperan). Ces produits sont jugés indispensables pour prendre en charge « *dignement* » la détresse respiratoire asphyxique des résidents ne relevant pas d'une hospitalisation.

Mais pour d'autres le Rivotril qui ne doit pas être utilisé en cas d'insuffisance grave permet de donner la mort aux gens pour libérer des lits, et contenir le virus...

A l'heure actuelle ou pas moins de 570 personnes âgées sont mortes hier [dans les Ehpad du Grand Est](#), les gériatres appellent à faciliter la réalisation de tests PCR auprès des personnes âgées en EHPAD ou à domicile, dans de bonnes conditions de réalisation (masque FFP2 pour les préleveurs). Objectif : un diagnostic précis dans cette population exposée.

Le CNP appelle également à « *renforcer l'encadrement médical et soignant* » des EHPAD (IDE, aides-soignantes) en mobilisant les libéraux et la réserve sanitaire. La mise en place d'une permanence de gériatre 24/24 h par territoire est également recommandée.

Actuellement, [les EHPAD sont](#) « *dans l'incapacité logistique et matérielle d'assurer une prise en soins appropriée et conforme aux grands principes de l'éthique* » et ne disposent ni des ratios en personnel soignant, ni d'une permanence soignante nocturne, ni des moyens matériels nécessaires, rappellent les gériatres. Le principe est donc de recourir à une filière gériatrique de proximité pour garantir l'accès au service le plus adapté.

Read

more

<https://infos-israel.news/lautorisation-recente-du-rivotril->

[en-france-face-au-corona-aidez-les-personnes-agees-ou-les-tuer/](https://infos-israel.news/lautorisation-recente-du-rivotril-en-france-face-au-corona-aidez-les-personnes-agees-ou-les-tuer/)
<https://infos-israel.news/lautorisation-recente-du-rivotril-en-france-face-au-corona-aidez-les-personnes-agees-ou-les-tuer/>